

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DIAPASON se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site www.groupediapason.fr

1 Présentation

DIAPASON est un organisme de prestation professionnelle généraliste et de conseil en gestion des ressources humaines dont le siège social est établi 33 rue Roosevelt à FREYMING MERLEBACH (57800)

2 Définitions

Client : Désigne le titulaire du compte Client inscrit à une Prestation au bénéfice de toute personne morale ou physique (ci-après dénommée « Stagiaire ») et responsable du paiement du prix.

CGV : Conditions Générales de Vente

Prestation en Inter : S'entend d'une prestation qui regroupe les salariés de diverses entreprises dans une même action de prestation.

Prestation en Intra : S'entend d'une prestation qui regroupe seulement les salariés d'une même entreprise dans une même action de prestation sur une thématique spécifique.

Offre ou devis : Désigne l'offre de prestation proposée par Diapason au client. L'offre comprend davantage de détail sur les contenus et s'applique plutôt à des actions de conseil ou de prestation spécifique. Le devis concerne davantage des actions simples.

Stagiaire ou participant : Désigne toute personne physique participant à la prestation commandée par le Client.

3 Objet

Les présentes CGV décrivent les modalités et les conditions d'inscription aux offres de prestations. Le fait de s'inscrire à une implique l'adhésion pleine, entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de DIAPASON, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que DIAPASON ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client s'assure du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés et préposés.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des prestations et conseils suffisants de la part de DIAPASON, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

4 Contenu des Offres de Prestation

DIAPASON proposent des prestations pouvant être réalisées :

- en inter-entreprises ;
- en intra-entreprise ;

Le contenu, les modalités de réalisations des prestations et les tarifs sont indiqués dans les devis ou les offres, ainsi que sur les programmes pour les formations.

5 Modalités d'inscription

L'inscription aux Prestations est faite par le client en retournant l'offre ou le devis daté et signé, avec indication des participants (stagiaires) prévus à la prestation.

Diapason fait suivre au client par courriel (sauf demande expresse du client pour un autre moyen de transmission) la convention ou le contrat dont un exemplaire devra être retourné signé et cacheté par le client dans les meilleurs délais.

Il appartient au Client de fournir tous les renseignements demandés pour le bon déroulement de la prestation, qu'il s'agisse des participants prévus, des contacts utiles, du mode de financement ou encore des moyens à mettre à disposition, ainsi que tout autre point mentionné dans le devis ou l'offre.

L'envoi d'une convocation aux participants est établi par DIAPASON sur demande expresse du client qui cochera l'option dans le devis ou l'offre. En l'absence d'indication, la convocation du ou des participants relève de la responsabilité du Client.

6 Facturation- Règlement

6.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuelles taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Sauf mention express sur le devis ou l'offre signé par le Client, les frais annexe de la prestation (transport, hébergement et restauration de l'intervenant, matériel pédagogique etc...) sont en sus des tarifs indiqués.

6.2 Facturation au client

La facture est adressée au Client, ou au financeur précisé sur les documents contractuels, à l'issue de la prestation pour un règlement à réception de facture.

Dans certains cas, un acompte pourra être exigé, il sera mentionné dans les documents contractuels.

En cas de retard de paiement, DIAPASON pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. DIAPASON aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à DIAPASON.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

6.3 Règlement par un tiers

En cas de prise en charge du paiement de la prestation par un organisme tiers (OPCA ...), il appartient au Client :

- de vérifier que la prestation est prise en charge par le financeur ;
- de réaliser les démarches administratives auprès de ce tiers financeur afin de fournir à Diapason un contrat de prestation ou tout autre document contractuel précisant la prise en charge de la prestation par le tiers en question
- de procéder à toute démarche exigée par le tiers financeurs, y compris le règlement de cotisation ou de versement volontaires ;

En cas de prise en charge partielle ou d'un refus de prise en charge par l'organisme financeur, et quelle qu'en soit les raisons, la part non prise en charge sera facturée directement au Client.

Si l'organisme financeur ne confirme pas la prise en charge financière de la prestation ou si le dossier de prise en charge de l'organisme financeur ne parvient pas à DIAPASON avant le premier jour de la prestation, le montant de la prestation sera intégralement facturé au Client.

7 Annulation ou report de la Prestation

7.1 Annulation ou report à l'initiative du Client

Pour être pris(e) en compte, toute annulation ou tout report d'inscription à une prestation doit être signalé à DIAPASON par le Client, **par téléphone au 03 87 29 97 79 ET par courriel à administration@diapason02.fr**.

Toute demande de report ou toute annulation d'une prestation intervenant plus de trente jours (30) jours ouvrables avant la date de début de la prestation ne donne lieu à aucun frais.

Toute demande de report ou toute annulation d'une prestation intervenant trente (30) jours ou moins avant son démarrage fera l'objet d'une facturation à concurrence des sommes et frais engagés par Diapason pour l'organisation de ladite action.

Toutefois, lorsqu'un stagiaire ne peut pas, pour de justes motifs, assister à la prestation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise selon les conditions de l'inscription initiale et sous réserve que ce dernier réponde aux conditions requises pour pouvoir suivre la prestation. Les noms et coordonnées de ce nouveau stagiaire doivent être confirmés par courriel à DIAPASON à administration@diapason02.fr.

7.2 Annulation ou report à l'initiative de DIAPASON

DIAPASON est libre d'apporter toute(s) modification(s) qu'elle juge utile(s) à ses programmes et prestations. Elle se réserve le droit de modifier le lieu de déroulement de la prestation, le contenu de leur programme ou encore reporter ou annuler la prestation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y oblige.

Ainsi notamment, en cas d'absence de l'intervenant, DIAPASON s'engage à assurer dans les meilleurs délais la continuité de la prestation. DIAPASON s'oblige en outre à remplacer l'intervenant défaillant par une personne aux compétences techniques et qualifications équivalentes et veille à ce que le changement n'interrompe pas le bon déroulement de la prestation ou s'engage à reporter la prestation dans les meilleurs délais.

DIAPASON se réserve le droit, si le nombre de stagiaires à une prestation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler ladite Prestation au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la date prévue. Dans cette hypothèse, DIAPASON s'engage à prévenir chaque client et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session. En cas d'impossibilité de report, DIAPASON procèdera au remboursement des éventuels droits d'inscription déjà réglés par le Client, à l'exclusion de toute autre somme.

8 Propriété Intellectuelle

DIAPASON fournit au Client une documentation afférente à la prestation.

DIAPASON est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des prestations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par DIAPASON pour assurer les prestations, demeurent la propriété exclusive de DIAPASON. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord express de DIAPASON. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des prestations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de prestations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, DIAPASON demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client

9 Responsabilité

Les participants à la prestation réalisée dans les locaux mis à disposition par DIAPASON sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans lesdits locaux. Le Client s'assure du respect de ces dispositions par les participants.

La responsabilité de DIAPASON ne peut être engagée au titre d'un préjudice résultant notamment de la perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou de fichiers.

La responsabilité de DIAPASON est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

DIAPASON ne pourra être tenu responsable d'une quelconque erreur ou omission constatée dans la documentation remise au Stagiaire. Par ailleurs, il est rappelé que les ressources pédagogiques fournies complètent la prestation et n'engagent en aucun cas DIAPASON sur leur exhaustivité. Le Client reconnaît que DIAPASON n'est pas tenu envers le Client d'assurer une quelconque mise à jour de la documentation postérieurement à la prestation.

10 Force Majeure

L'inexécution de tout ou partie de ses obligations par l'une ou l'autre des Parties ne pourra engager sa responsabilité si l'inexécution est due à un événement de force majeure, tel que prévu par la loi et la jurisprudence française.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un formateur.

11 Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque utilisateur que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par DIAPASON aux fins de réalisation et de suivi de la prestation ;

- la connexion, le parcours de prestation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services ;
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à DIAPASON.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

DIAPASON conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la prestation.

12 Loi applicable et clause attributive de juridiction

La loi française sera la seule applicable.

Tout litige qui surviendrait entre les Parties relativement à leurs relations commerciales et, notamment, à la conclusion, l'interprétation, l'exécution et la cessation des contrats qui les lient sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de Sarreguemines.